

DISPOSITIF MADELIN / IR-PME: LANCEMENT DE LA HOLDING AUDACIA PME CROISSANCE

Audacia, société de gestion agréée AMF, acteur reconnu du private equity, lance aujourd'hui son nouveau véhicule d'investissement grand public éligible au dispositif Madelin/IR-PME et dédié aux petites et moyennes entreprises françaises : la holding AUDACIA PME CROISSANCE dont le prospectus d'offre au public a été visé par l'AMF sous le numéro 20-439.

Ce véhicule d'investissement innovant dans sa structuration permet d'investir dans un portefeuille diversifié de PME évoluant dans des secteurs traditionnels résilients, dont la croissance s'appuie sur un savoir-faire et un avantage concurrentiel établis.

Selon Charles Beigbeder, Président-fondateur d'Audacia : « Depuis 15 ans, Audacia a su répondre à une attente forte des entrepreneurs en leur apportant des capitaux patients et à dilution maîtrisée. Notre maison a introduit la mezzanine de croissance sponsorless et warrantless en France. Nous nous réjouissons de lancer ainsi Audacia PME Croissance, visé par l'AMF le 4 septembre 2020, et de pouvoir proposer aux investisseurs et aux entrepreneurs, à un moment très particulier de notre histoire économique, ce nouveau holding d'investissement éligible au "Madelin". »

La souscription au capital d'AUDACIA PME CROISSANCE permet de bénéficier du nouveau taux de réduction d'IR de 25%.

Cette holding présente un triple avantage :

- Un investissement direct dans des PME éligibles à hauteur de 100% du montant des souscriptions permettant de bénéficier de la réduction d'IR à taux plein, soit 25% du montant investi. *
- Un plafond d'investissement à 50 000€ pour une personne seule et à 100 000€ pour un couple, dans la limite du plafond des niches fiscales de 10 000€, mais reportable sur l'impôt dû au titre des 4 années suivantes, quand le plafond de souscription applicable aux investissements indirects est lui limité à 12 000€ pour une personne seule et à 24 000€ pour un couple;
- Une liquidité organisée grâce à l'utilisation d'instruments d'equity appropriés qui incite les dirigeants de PME à ouvrir leur capital : actions de préférence, dont le prix de rachat à l'échéance est déterminable. Ce principe simple rend possible l'octroi de lignes de capital de croissance minoritaire dans les entreprises désirant accélérer leur développement, saisir des opportunités de consolidation, d'internationalisation ou d'innovation, sans entraîner d'obligation de mise en vente à terme, qui est la principale raison qui empêche les entreprises familiales à ouvrir leur capital.

^{*}Pour un investissement à travers un fonds commun, la réduction d'impôt ne s'applique qu'à hauteur de la part du fonds investi dans des actifs éligibles. Ainsi, si un fonds est engagé à 80% dans des PME et dispose de 20% de cash, la réduction d'impôt n'est que de 80% de 25%, soit de 20%; Avec notre holding, c'est 25%.

La souscription sera ouverte dès aujourd'hui et jusqu'au 21 décembre 2020, dans la limite de l'enveloppe d'actifs à financer.

A propos d'Audacia:

Acteur de référence de l'investissement dans les PME non cotées depuis 2007, Audacia est une société de gestion indépendante qui structure des solutions d'investissements permettant aux particuliers et aux institutionnels de placer leur épargne dans le non coté et les actifs réels. Audacia a investi plus de 750 millions d'euros dans 300 PME familiales. Le véhicule Audacia PME Croissance vient compléter notre gamme de produits constitué du FCPR Audacia Entrepreneuriat Familial (assurance-vie/PEA), de Constellation (holding 150-0 B-ter), d'Audacia Elevation, un FPS immobilier dédié au Coliving et de Quantonation, le premier fonds de Venture dédié aux technologies quantiques.

Contact presse :

Eléonore de Rose 06 62 64 40 53

Forme juridique	Holding (SA)
Visa AMF	Visa n°20-439 en date du 4 septembre 2020
Dépositaire	Caceis
Objectif de restitution des liquidités	2028
Objectif de liquidation de la société	2029
Reporting / Valorisation	Semestriel / Annuelle

Cibles principales	PME et/ou ETI en développement
Ticket	Entre 1 et 3 M€
Diversification	Portefeuille de 3 à 60 participations

Frais d'entrée	0%
Frais de gestion	0,5% TTC du montant total des souscriptions : 2021-2022 2% TTC du montant total des souscriptions : 2023-2024-2025-2026 3% TTC du montant total des souscriptions : 2027-2028
TFAM (annualisé sur 9 ans)	Gestionnaire : 3,33% TTC Distributeur : 0,89% TTC
Montant de souscription	Minimum : 1000€ Maximum : 50 000€ (célibataire) / 100 000€ (couple marié/pacsé)
Fiscalité	Éligible à la réduction d'impôt sur le revenu, fixée à 25% du montant souscrit, dans la limite du plafond global des niches fiscales, fixé à 10 000€ / an
Durée fiscale minimum de detention des titres	31/12/2025